



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone**

· **Code du produit:** PFB125

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation :** Liquide de frein

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

ZF Services France S.A.S

Rue Henri Poincaré 3-11

FR-92160 Antony

Tel +33 1 70 74 78 00

Fax +33 1 70 74 78 05

<https://www.zf.com>

· **Service chargé des renseignements :**

Téléphone : +49 (0) 7541 77 0

Adresse e-mail de la personne compétente pour la fiche de données de sécurité :
reach@dekra.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Giftnotruf München

Tel: +49 (0) 89 -19 240 (24 h)

Informations en allemand et en anglais

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

· **Pictogrammes de danger** néant

· **Mention d'avertissement** néant

· **Mentions de danger** néant

· **Indications complémentaires :**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT** : Non applicable.

· **vPvB** : Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 1)

*** RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Mélanges****· Description :**

Mélange des substances pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.
Des produits anti-oxydation et anticorrosion ont été ajoutés.

· Composants contribuant aux dangers :

CAS: 126-73-8	phosphate de tributyle	< 1%
EINECS: 204-800-2	☠ Carc. 2, H351; ☠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	
Numéro index : 015-014-00-2		
Reg.nr.: 01-2119492859-14-X		

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*** RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**· après inhalation :**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· après contact avec les yeux :

Protéger l'oeil intact
Laisser ouvert les paupières et les rincer au moins 15 minutes avec de l'eau propre et courante.
En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.
En cas de maux persistents consulter un médecin.

· après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction :**

Poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entraîner des dommages sérieux pour la santé.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

FR



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 2)

· Autres indications

Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.
Refroidir des récipients en danger avec jet d'eau atomiseur.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec le produit.
Veiller à une aération suffisante
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· Pour les non-secouristes Mettre les personnes en sécurité.**· Pour les secouristes** Porter un équipement de protection individuelle approprié.**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le dégagement d'aérosols.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions: Un produit brûlant développe des vapeurs combustibles**· Manipulation :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stockier en emballages bien renfermés fraîchement et sec.
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Assurer une aération suffisante.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation
Stockier à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

(suite page 4)

— FR —

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 3)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Liquide de frein

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

126-73-8 phosphate de tributyle

VLEP (France)	Valeur à long terme: 2,5 mg/m ³ , 0,2 ppm C2
---------------	--

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
Protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard
Filtre A/P2.

· **Protection des mains :**



Porter des gants de protection par exemple en caoutchouc nitrile.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,4$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 4)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :	violâtre
· Odeur :	légère
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	< -50 °C (SAE J 1703)
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 260 °C (SAE J 1703)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	> 150 °C (IP 35)
· Température d'inflammation :	> 400 °C (ASTM D 286)
· Température de décomposition :	> 400 °C
· SADT	
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique à 20 °C	35 - 50 mm ² /s (ASTM D 445)
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	< 2 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,945 - 0,965 g/cm ³ (DIN 51757)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,9 %
· VOC Suisse	0,00 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 6)

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 5)

· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** :
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** : Les liquides de frein ne devraient jamais être mélangés à d'autres substances.
- **10.5 Matières incompatibles** :
Eviter le contact avec des oxydants forts.
acides et bases forts
Peut attaquer les peintures et revêtements, ainsi que certaines matières plastiques et caoutchoucs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**126-73-8 phosphate de tributyle**

Oral	LD50	1.552 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 3.100 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	> 4.242 mg/l/4h (rat) (OECD 403)

- **de la peau** :
Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des irritations de la peau et/ou des dermatites.
- **des yeux** : Petites gouttes peuvent causer une irritation temporaire des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 6)

- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**

Toxicité par administration répétée**126-73-8 phosphate de tributyle**

Oral NOAEL (90d) 75 mg/kg bw/day (rat) (EPA OTS 798.2650)

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique :****126-73-8 phosphate de tributyle**

EC50	12,8 mg/l/24h (Daphnia magna)
EC50 (statique)	1,3 mg/l/48h (Oryzias latipes)
EC50	1,1 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)

- **12.2 Persistance et dégradabilité :** Biodégradable.
- **Autres indications :** Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Composant :**
Un produit suinté peut mener à la formation d'un film à la surface de l'eau qui réduit l'échange d'oxygène et entraîne le mort des organismes.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT :** Non applicable.
- **vPvB :** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

FR
(suite page 8)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 7)

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

• **Catalogue européen des déchets**

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 01 00	véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08)
16 01 13*	liquides de freins

• **Emballages non nettoyés :**

• **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.
Emballages purifiés doit être alimenter au cycle des matériaux recyclable.

• **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
• DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
• DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant
• 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
• DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	
• Classe	néant
• 14.4 Groupe d'emballage	
• DOT, ADR/RID, IMDG, IATA	néant
• 14.5 Dangers pour l'environnement	
• Polluant marin :	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

(suite page 9)

FR



**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU:	néant
------------------------------	-------

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
--

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
--

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
--

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

· **Service établissant la fiche technique :**

► **DEKRA** Elaboration de la Fiche de données de sécurité:

DEKRA Assurance Services GmbH, Hanomagstr. 12, D-30449 Hanovre, Allemagne,

Tél.: (+49) 511 42079 - 0, reach@dekra.com.

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 24.04.2024 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 24.04.2024

Nom du produit : TRW DOT 5 Brake Fluid Silicone

(suite de la page 9)

© DEKRA Assurance Services GmbH. Aucune modification de ce document sans autorisation expresse écrite de DEKRA Assurance Services GmbH.

• **Numéro de la version précédente: 5**

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR